



Mairie de

Saint Martin des Combes

Département : DORDOGNE

Commune : MAIRIE DE ST MARTIN DES COMBES

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 OCTOBRE 2015

Le 26 OCTOBRE 2015, à 21h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DURST.

PRESENTS : DURST Hervé. RITLEWSKI François. GOMBERT Cyrille. BOHNKE Raphaële BOUCHARD de la POTERIE Micheline. FINZEL Charles. MAUMONT Isabelle. MAZZOTTI Marco.

ABSENTS : BESSE David (excusé). FENECH-SOLER Michael (excusé), SOMMER Yann.

POUVOIRS : Mr. FENECH-SOLER Michaël a donné pouvoir à Mr DURST Hervé

Secrétaire de séance :

Compte Rendu du conseil municipal du 16/ 10/ 15 : Approbation du CR à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

- **Proposition de la commission d'ouverture des plis sur le choix du Maître d'œuvre pour le chantier de l'Église.**

Suite à l'appel à concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre du chantier de l'église, la commission d'ouverture des plis a été amenée à faire l'analyse des offres.

Monsieur le Maire cède la parole à Cyrille GOMBERT qui commente le résultat de cette analyse à partir des deux critères : le prix (70%) et la valeur technique (30%).

La commission d'ouverture des plis propose FORM A3+ en raison de sa meilleure offre de prix.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avaliser la proposition de la commission d'ouverture des plis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir l'entreprise FORM A3+, sise 4 rue Fénelon à BERGERAC avec Monsieur POSSEMATO comme interlocuteur qui agira en qualité de maître d'œuvre du chantier de l'église.

- **Règlement intérieur des Temps d'activités périscolaires (TAP) du R.P.I. (Regroupement pédagogique intercommunal) de ST GEORGES DE MONTCLARD.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur des Temps d'activités périscolaires (TAP) du R.P.I de ST GEORGES DE MONTCLARD.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, le règlement intérieur du R.P.I. Saint Georges de Montclar.

Questions diverses : néant.

Fait à ST MARTIN DES COMBES, le 02 novembre 2015.

Le Maire,
Hervé DURST